

**CONCOURS COMMUN INTERNE  
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE**

**RAPPORT DU JURY**

**Président :** Gilles FLUCK

**Vice-présidente :** Isabelle ETIENNE

**Membres du jury :** Marie-Maud DECAESTEKER  
Nicolas HACHET  
Rémy MERTENS  
Jessica MEYER  
Jérémy ROBINET  
Catherine SCHWEITZER

**SESSION 2022**

**Épreuve écrite :** 20 avril 2022

**Épreuve orale :** 10 et 13 juin 2022

**Délibération :** 13 juin 2022 (à l'issue des oraux)

**Nombre de postes  
offerts :** 8

## **LE CONCOURS**

### **Conditions d'accès :**

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental.

Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'**au moins quatre années de services publics** effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

### **Les épreuves :**

Elles sont définies par l'arrêté du 25 juin 2009.

Inscrits	Présents épreuve écrite	Admissibles	Admis / Liste principale	Admis / Liste complémentaire
271	147	28	8	5

## **ADMISSIBILITÉ**

L'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.

ADMISSIBILITÉ				
Épreuve écrite Cas pratique	Notes <10	Notes ≥10	Non noté	Note moyenne
	61	86	/	10,32 / 20

Moyenne du dernier candidat admissible : 13 / 20

## **LES ATTENDUS DU JURY**

- De trop nombreux devoirs ne sont pas structurés : il manque souvent une introduction claire avec une annonce de plan, des parties bien matérialisées et une conclusion ;
- Tous les éléments essentiels du dossier documentaire ne sont pas toujours repris dans les développements et notamment les références aux textes réglementaires ;
- Certains candidats ont des difficultés à hiérarchiser leurs idées. Nous constatons parfois des redites et des confusions au sein des développements ;
- La partie sur le bilan de l'expérimentation du Pass Culture a souvent été bâclée ;
- Certains candidats doivent faire un effort sur la présentation (écriture peu lisible, absence d'aération de la copie, style télégraphique...) et/ou sur l'orthographe et la grammaire.

## **ADMISSION**

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe au présent arrêté qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

ADMISSION					
Nombre de candidats	Notes <10	Notes ≥10	Note moyenne	Moyenne dernier admis liste principale	Moyenne dernier admis liste complémentaire
28	13	15	11,16 / 20	13,79 / 20	12,36 / 20

## **LES ATTENDUS DU JURY :**

### **1. Concernant l'exposé du candidat, point de départ de l'entretien :**

- L'exposé doit être structuré (introduction, plan, conclusion). Certains candidats ne structurent pas leur présentation et ne concluent pas en exposant leurs motivations ;
- L'exposé doit durer 10 minutes maximum : certains candidats ne respectent pas cette consigne pourtant impérative et dépassent alors le délai imparti sachant que dans ce cas, le jury leur demande de conclure rapidement. A l'inverse, des candidats réalisent encore une présentation trop succincte (moins de 5 minutes) ;
- Certains éléments produits dans le dossier RAEP ne sont pas pertinents (détails de l'activité exercée notamment sous forme d'extraction de tableaux avec données chiffrées) ;
- Des candidats ont également du mal à prendre du recul par rapport à l'activité exercée au jour de l'entretien et à mettre en avant les compétences et savoir-être importants acquis durant leur carrière.

### **2. Concernant les questions posées aux candidats :**

- S'agissant d'un concours interne, trop de candidats encore ne connaissent pas précisément l'organisation et les missions de l'éducation nationale (notamment les EPLE) et/ou de l'enseignement supérieur (missions des universités) ;
- Certains candidats ont du mal à appréhender la notion de textes normatifs (législatifs, réglementaires ou code de l'éducation) sur lesquels ils doivent pourtant s'appuyer au quotidien pour l'exercice de leurs missions ;
- Alors que la réussite au concours peut amener les candidats à exercer des tâches administratives de gestion notamment dans le domaine comptable, les connaissances de base dans ce domaine sont souvent très limitées ;
- Pour ce qui est des mises en situation, dans l'ensemble, les candidats essaient de trouver des solutions même si ces dernières sont parfois peu pertinentes ou partielles.